

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2011

DCM N° 11-12-09

Objet : Plan Climat de Metz.

Rapporteur : M. DARBOIS

Les Villes, acteurs incontournables dans la lutte contre les changements climatiques
Près de 80% des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont générées directement ou

indirectement par les espaces urbains. Les Villes sont donc des acteurs incontournables dans la lutte contre les changements climatiques et la Commission européenne a d'ailleurs reconnu leur rôle majeur dans ce domaine avec la mise en place de la Convention des Maires qui engage les Villes d'Europe signataires à réduire de plus de 20% leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

Le Plan Climat, le volet « Climat » de l'Agenda 21

Par délibération du 28 mai 2009, la Ville de Metz s'est engagée à élaborer et à soumettre son plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre intitulé Plan Climat. Ce programme constitue ainsi le volet « climat » de l'Agenda 21.

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre a été réalisé en 2010 par un bureau d'études spécialisé sur le territoire communal et au niveau du patrimoine et des services municipaux :

- 43 % des émissions du territoire sont ainsi issues du secteur résidentiel (logements),
- 42% relèvent du secteur tertiaire (bureaux, commerces),
- 12 % proviennent du secteur des transports publics et privés,
- 3 % sont directement liées aux activités et au patrimoine de la Ville de Metz.

Un plan d'actions concerté et engageant

Plus d'une quarantaine de partenaires (collectivités locales, institutionnels, associations, entreprises, université, etc.) ont pris part, début 2011, à des ateliers thématiques. Les membres de comités de quartiers et les habitants ont également pu préciser leurs propositions d'actions. C'est ainsi que le Plan Climat a été construit autour d'une vingtaine d'actions significatives retenues pour engager la Ville de Metz et l'ensemble des acteurs du territoire dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Un Plan Climat adapté aux enjeux du territoire messin

1. *La Ville de Metz va poursuivre la mise en œuvre de son programme*

d'efficacité énergétique sur son patrimoine communal (isolation des gymnases, des piscines, des écoles, rénovation de l'éclairage public), continuer à réduire son empreinte carbone au niveau de ses activités (cantines scolaires, manifestations, achats publics, etc.), et développer les énergies renouvelables (préchauffage de l'eau des piscines par l'énergie solaire, développement de la production photovoltaïque, etc.) et à adapter la Ville aux changements climatiques (développer des espaces verts et l'agriculture urbaine, etc.). Au regard des investissements déjà engagés et de la poursuite de cet effort, la Ville est en mesure de réduire ses propres émissions de plus de 20% d'ici 2020 ;

2. Dans ***le secteur des transports***, un effort significatif est engagé avec la réalisation de Mettis, la mise en œuvre du Plan Vélo et le développement de l'autopartage. Mettis représente à lui seul les 3/4 de la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour ce secteur. Cette dynamique devra être poursuivie pour envisager une baisse de 20% des émissions sur ce secteur d'ici 2020.
3. Les émissions issues des ***secteurs résidentiels et tertiaires*** constituent un enjeu majeur aussi bien en termes de consommation d'énergie qu'en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Les actions pour y répondre sont de plusieurs ordres :
 - Agir sur l'isolation des logements privés avec le programme d'Intérêt général sur l'habitat dégradé,
 - Contribuer, au travers du Programme Local de l'Habitat, à rendre le parc de logements sociaux plus performant au niveau énergétique,
 - Alimenter en énergie renouvelable les bâtiments grâce à la centrale à biomasse de l'UEM. Une baisse de plus de 14% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 est attendue,
 - Construire de nouveaux quartiers à basse consommation d'énergie (écoquartier des Coteaux de la Seille, Sansonnet, etc.),
 - Accompagner Metz Métropole Développement pour inciter commerçants et entreprises à maîtriser leurs consommations et à isoler leur patrimoine.

Le Plan Climat, pour anticiper les effets de la crise énergétique et accompagner les acteurs du territoire

Dans les années à venir la facture énergétique va devenir difficilement supportable pour de nombreux habitants. C'est pourquoi, le Plan Climat prévoit d'aider les populations les plus fragiles. Une action d'information sur les mesures de prévention et une distribution de kits énergie sera ainsi réalisée auprès des habitants en précarité.

Enfin, pour inciter et accompagner tous les acteurs de son territoire, la Ville a contribué à la création de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays Messin qui constitue l'outil majeur d'information proche des citoyens, neutre, gratuit et objectif.

Le Plan Climat, un engagement européen évalué périodiquement

Un chiffrage de la réduction des émissions de gaz a été réalisé par un bureau d'études spécialisé, garant de la qualité des données fournies et de l'objectivité des estimations réalisées. Le Plan Climat présenté au Conseil Municipal sera transmis à la Convention des Maires chargée de suivre l'avancement des réalisations qui permettront de respecter l'engagement pris en 2009 de réduire de plus de 20% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération du 28 mai 2009 relative à l'engagement de la Ville de Metz dans la lutte contre le réchauffement climatique avec la signature de la Convention des Maires

VU la délibération 27 octobre 2011 relative à l'adoption de l'Agenda 21,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DECIDE :

- **D'adopter le Plan climat de la ville de Metz**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre ce programme d'actions**
- **De transmettre ce plan à la convention des maires**
- **de solliciter toutes les subventions auxquelles la ville de Metz peut prétendre pour sa mise en œuvre**
- **De prévoir une évaluation régulière de ce plan**

Vu et présenté pour enrôlement, Signé :

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

René DARBOIS

Service à l'origine de la DCM : Mission développement durable et solidaire Commissions : Environnement et Cadre de Vie Référence nomenclature «ACTES» : 8.8

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération. Membres assistant à la séance : 48 Absents : 7 Dont excusés : 6

Décision : ADOPTÉE A LA MAJORITÉ
